

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

Saumur . . . 30 fr.  
Poste . . . 16  
Ensemble . . . 46

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 24 JUILLET 1886

## Élections du 1<sup>er</sup> août 1886

### ÉLECTEURS,

Vous êtes convoqués le 4<sup>er</sup> août pour élire les Conseillers généraux et les Conseillers d'arrondissement de vos cantons. Vous vous recommandons instamment de ne pas manquer de prendre part à cette élection.

Il s'agit en effet de vos affaires communales les plus importantes qui dépendent de votre vote, non plus du Préfet comme on le dit de vous le faire croire, mais du Conseil général dont la majorité est et restera conservatrice.

Votre intérêt vous engagerait donc à nommer des Conseillers généraux appartenant à la majorité conservatrice du Conseil.

Mais la question est plus haute, plus générale, et, puisque des candidats se présentent qui invoquent leur titre de républicains pour obtenir vos suffrages, nous avons le droit de vous dire qu'on choisit bien mal le candidat pour demander aux intelligentes et honnêtes populations de Maine-et-Loire, de leur donner un démenti à leur vote du 4 octobre dernier et d'accorder leur confiance aux républicains qui ruinent et démoralisent la République.

Depuis huit ans que les républicains sont au pouvoir, ils ont mis nos finances au pillage et sacrifié la vie de nos enfants dans des conditions lointaines.

Ils ont emprunté six milliards en six années, ont augmenté de près de deux cents millions la dette publique, ils vont avant peu contracter de nouveaux emprunts, et nous menacent de nouveaux impôts.

Le commerce et l'industrie sont durement atteints. L'agriculture surtout, souffre de détresse qu'elle n'avait jamais connue.

Les blés et les bestiaux sont à vil prix. Des spéculateurs étrangers s'enrichissent en écrasant nos marchés par l'importation des blés de l'Amérique et de l'Inde.

Les députés conservateurs, pour combattre cette concurrence désastreuse, avaient proposé, cette année, une loi qui frappait d'un droit de cinq francs par quintal les blés étrangers.

Cette loi allait être votée, notre agriculture protégée, quand le Gouvernement est venu s'y opposer et, à neuf voix de majorité, le 40 juillet dernier, les cultivateurs ont été sacrifiés par les Républicains.

Voilà comment les Républicains traitent l'agriculture!

Ils croient sans doute avoir assez fait pour elle en interdisant le catéchisme dans les classes, en proposant une loi pour chasser les sœurs de toutes les écoles, en exilant les princes et en ramenant en triomphe les assassins et les incendiaires de la Commune.

Ce sont là les bienfaits de la République.

Les affaires du département de Maine-et-Loire sont heureusement en de meilleures mains.

La majorité conservatrice du Conseil général les dirige avec sagesse et prudence.

### ÉLECTEURS!

Si vous voulez que vos droits soient respectés, si vous voulez que les finances départementales ne soient pas dilapidées comme celles de l'Etat, ne nommez pas des Républicains.

Les Sénateurs de Maine-et-Loire:

Général D'ANDIGNÉ, Baron LE GUAY et BLAVIER.

Les Députés de Maine-et-Loire:

C<sup>te</sup> DE MAILLÉ, BERGER, CHEVALIER, V<sup>o</sup> DE LA BOURDONNAYE, FAIRÉ, MERLET, TH. DE SOLAND, C<sup>te</sup> DE TERVES.

## LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

L'autre jour, lorsque M. de Cassagnac se plaignait des menaces et des violences auxquelles ses amis et lui avaient été en butte à Armentières, une voix s'éleva des bancs de l'extrême gauche pour lui crier: « Tout cela ne vous serait pas arrivé si vous étiez resté chez vous. » On fut en général d'accord pour trouver l'observation singulière. Il semblait en résulter qu'on n'admettait pas pour les conservateurs le droit de compter sur la protection de l'autorité lorsqu'ils avaient l'outrecuidance de vouloir user des droits que la loi leur reconnaît comme à tous les autres citoyens. On est obligé de constater que le député de l'extrême gauche qui s'exprimait de la sorte faisait encore preuve d'une modération relative. Il admettait en effet que du moment où ils restaient chez eux, les conservateurs pouvaient compter qu'on les laisserait tranquilles. C'était trop demander aux partisans du régime actuel.

Ce qui vient de se passer à Marseille en est la preuve. Là, les conservateurs ne sont point sortis de chez eux. On peut même dire qu'ils ont été d'une réserve absolue. Un des plus vaillants organes de la presse royaliste, le *Soleil du Midi*, a l'habitude d'afficher sur un transparent lumineux les informations qui lui sont transmises sur les incidents de la politique quotidienne. Il lui est arrivé notamment de donner sur le duel du général Boulanger et sur les conséquences possibles de la mesure prise contre M<sup>te</sup> le duc d'Aumale des renseignements qui ne se sont point trouvés du goût des républicains de la ville. C'était d'autant plus son droit qu'il n'y avait rien que d'exact dans ce qu'il annonçait. Il n'en a pas fallu davantage cependant pour que la populace de Marseille assaillît les bureaux du journal conservateur. Les deux premiers jours, on s'est contenté de crier, de jeter des pierres, de briser des vitres et de provoquer un commencement d'incendie. Le troisième jour, on a fait mieux. Un agent de police a

été blessé par une pierre, un autre a reçu un coup de couteau, un troisième a été assommé à coups de canne plombée. Si d'ailleurs on a attendu jusqu'au troisième jour pour en venir à ce point, c'est que la police s'était bien gardée d'abord de se mêler de l'affaire et avait fait preuve d'une longanimité qu'on pourrait qualifier d'un autre nom.

Des agents de police ayant été frappés, on s'est décidé à opérer quatre arrestations et on a lieu d'espérer que les troubles vont cesser. Le maire s'est d'ailleurs empressé de prendre un arrêté non pour punir les instigateurs des troubles, mais pour interdire au journal conservateur le droit d'afficher le texte des dépêches qu'il reçoit.

Cet arrêté sera probablement suivi d'autres. Si on prétend interdire l'affichage dans le local même du journal, sous prétexte de protéger l'ordre, nous ne voyons pas pourquoi on ne viendrait pas à interdire la publication de ces nouvelles dans le journal même. Nous savons bien qu'il y a une loi qui ne permet point d'agir ainsi, mais nous avons appris que lorsque la loi leur fait défaut, les républicains en fabriquent une autre, à moins qu'ils ne s'en passent absolument, procédé moins correct en apparence, mais infiniment plus simple.

Sans nous égarer dans le domaine des hypothèses, nous pouvons déjà constater un fait certain. C'est que l'on commence à dénier aux journaux conservateurs le droit de donner des nouvelles de nature déplaisante pour les républicains, ou tout au moins, que si on ne le leur interdit pas, il est tacitement entendu que c'est à leurs risques et périls. On les laisse pendant deux jours exposés aux violences, et si on sévit légèrement le troisième jour, c'est seulement parce que les agents de l'administration ont été frappés. Nous constatons également que si les conservateurs ne sont point sérieusement protégés lorsqu'ils sortent de chez eux, ils ne le sont pas beaucoup plus lorsqu'ils y restent. S'ils veulent se réunir pour prier, on les disperse à coups de pistolet; s'ils usent du droit de réunion, on les livre à la vio-

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE VIEUX MUSICIEN

Par Marthe LACHÈSE

Marguerite l'attendait, appuyée sur la rampe. Elle tendit la main. Ils se regardèrent, et tous deux se mirent à pleurer...

— J'y ai songé pourtant, dit-elle en essayant de sourire. Vous êtes un ami. J'ai confiance en vous. Ces mots la ranimèrent.

— Oui, s'écria-t-il, oui; en moi! toujours! toujours!

Il prit la main de la jeune fille, la serra, l'étreignit. Son émotion était devenue violente. Marguerite attendit qu'il se calmât. Elle demeurait étendue dans le fauteuil où elle s'était laissée tomber. Chaque minute de repos la faisait ployer sous l'épuisement qu'elle ne dominait que par un effort suprême.

Elle passa la main sur son front comme pour chasser un peu l'accablement qui s'y concentrait. Depuis quelques jours, sans qu'elle s'en aperçût, ce geste lui était devenu familier.

Quand elle crut Jacob en état de la comprendre, elle dit:

— Il faut voir les choses comme elles sont. Nous ne possédons plus rien au monde.

venu ici... vu personne...

Ses traits se contractaient de plus en plus.

— C'est ma faute si vous souffrez tant, reprit-elle. J'aurais dû vous instruire.

— Ah! mademoiselle! Ce n'était pas l'heure de songer à moi.

— J'y ai songé pourtant, dit-elle en essayant de sourire. Vous êtes un ami. J'ai confiance en vous. Ces mots la ranimèrent.

— Oui, s'écria-t-il, oui; en moi! toujours! toujours!

Il prit la main de la jeune fille, la serra, l'étreignit. Son émotion était devenue violente.

Marguerite attendit qu'il se calmât. Elle demeurait étendue dans le fauteuil où elle s'était laissée tomber. Chaque minute de repos la faisait ployer sous l'épuisement qu'elle ne dominait que par un effort suprême.

Elle passa la main sur son front comme pour chasser un peu l'accablement qui s'y concentrait. Depuis quelques jours, sans qu'elle s'en aperçût, ce geste lui était devenu familier.

Quand elle crut Jacob en état de la comprendre, elle dit:

— Il faut voir les choses comme elles sont. Nous ne possédons plus rien au monde.

— Rien! Rien!...

— Absolument rien. Nous aurons à peine de quoi nous acquitter. Nous y parviendrons cepen-

dant, reprit-elle en redressant la tête. Sans quoi il me semble que j'en mourrais.

— Ah! cela, je le comprends, s'écria le vieillard. Mais enfin, cette ruine, ce désastre, c'est quelque chose d'effroyable, de volcanique. Comment, tout à coup?

— Ce fut comme un rêve, et, par instants, je me surpris à me demander encore si je ne vais pas me réveiller.

Elle lui fit alors le récit des circonstances qui avaient amené le fatal événement. Elle expliquait de son mieux la chute des valeurs que possédait son père. Jacob écoutait avec attention, sans rien comprendre du tout.

Les chiffres de la Bourse avaient toujours été pour lui plus mystérieux que les hiéroglyphes égyptiens, et vingt fils d'Ariane réunis n'auraient pu réussir à le guider dans ce sinistre labyrinthe.

Mais il ne comprit que trop lorsque Marguerite lui apprit dans quel triste état se trouvaient M. et Mme Suber. Les larmes qui tombaient, lentes et anères, sur les joues ridées du pauvre musicien étaient presque aussi douloureuses à voir que le flot brûlant qui inondait le visage de la jeune fille.

— Qu'allez-vous devenir? demanda-t-il enfin.

— Oui, qu'allons-nous devenir?

— Hélas! habituée à l'opulence...

— Moi, je suis jeune, je puis m'habituer à tout. Ce sont mes parents, mes malheureux parents...

— Ils auraient pu être plus malheureux encore. Nous sommes tous mortels. Au lieu de perdre leur fortune, grand Dieu! s'ils vous avaient perdue...

— Mais moi, ne les perdrai-je pas? dit-elle d'une voix déchirante.

— Oh! non, non. Chère petite demoiselle, ne vous alarmez pas.

— Si vous voyiez ces deux fantômes!

— Non, non. Le premier moment est passé; le plus terrible.

— Je n'en sais rien, dit-elle en secouant la tête. On peut résister à une douleur foudroyante et s'éteindre ensuite peu à peu au sein des privations. Songez, après une telle secousse, à tout ce qu'il leur faudrait, au contraire, de soins, de bien-être...

Stanislas ne répondit pas, l'angoisse de Marguerite le gagnait.

La jeune fille continua:

— Je vois se dresser devant moi, implacable, le moment prochain où les nécessités de la vie vont s'imposer à nous. Hélas! c'est tout au plus si je les connais. Je ne les ai jamais vues de près.

— Et elles sont misérables! si vulgaires, dit Jacob qui, cependant, pour des raisons absolument opposées à celles de Marguerite, ne les avait jamais beaucoup analysées non plus.

— Elles sont impitoyables surtout, soupira la jeune fille. C'est pourquoi je veux préparer d'a-

lence des énergumènes ; s'ils usent de la liberté d'affichage, on permet à l'émeute de les menacer dans leur domicile. C'est l'application de la devise républicaine : *Liberté, égalité, fraternité*, tempérée par les pierres, le couteau et le revolver.

On écrit de Marseille :

Toute l'après-midi d'avant-hier a été employée à l'interrogatoire des nombreux individus arrêtés la veille par la police marseillaise. Ces arrestations se sont élevées au chiffre de trois cents ; elles se sont faites avec tant de précipitation que deux commissaires de police ont été conduits au poste.

Près de cent personnes ont été condamnées à des peines variant de trois à quinze jours de prison pour outrages à l'armée. L'interrogatoire des prévenus continue.

Le *Journal du Midi* publie en tête de ses colonnes la note suivante :

« Aux conservateurs

» Nous adjurons nos excellents amis de ne répondre à aucune provocation, de s'abstenir de paraître dans les manifestations organisées contre nous par la lie de la populace.

» Nous avons la parole d'honneur du maire de Marseille et du préfet des Bouches-du-Rhône ! Nous savons qu'ils rempliront leur devoir.

» Nous prions donc nos amis de laisser la rue aux fauteurs d'émeutes, afin que les charges de cavalerie n'aient à balayer que les émeutiers. »

## Chronique générale.

M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Montpensier ont donné au Claridge's Hôtel, où ils habitent, un dîner en l'honneur de M. le duc d'Aumale, auquel assistaient Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris, le duc et la duchesse de Chartres et le duc de Nemours.

Le duc de Nemours, le duc et la duchesse de Montpensier, l'infant don Antonio, fils du duc de Montpensier, et sa femme, l'infante dona Eulalia d'Espagne, ont pris le train de Windsor et ont rendu visite à la reine Victoria, qui les a retenus à déjeuner.

Tous les journaux ont publié la nouvelle communication adressée par les témoins du duel Boulanger-Lareinty.

Le procès-verbal aurait pu ajouter que le ministre a tiré le premier, et que M. de Lareinty a volontairement détourné son arme, quand il a vu que le coup de son adversaire n'avait pas porté ; c'est après avoir tiré au hasard qu'il a reconnu que le pistolet ministériel avait seulement raté.

Telle est l'absolue vérité de ce duel fantastique.

LE GOUVERNEMENT ACTUEL DE LA FRANCE  
JUGÉ EN EUROPE.

Le *Journal des Débats* publie l'extrait sui-

vance, et le plus promptement possible, notre moyen de salut. Je dis *notre*, car il n'en est qu'un. Vous le devinez peut-être.

— Moi ? non, dit innocemment Stanislas.

— Je veux donner des leçons.

Une surprise mêlée d'une sorte d'effroi se peignit sur les traits de l'artiste.

— Des leçons !... balbutia-t-il.

— Sans doute. Mon père aurait pu, je le crois, trouver facilement un emploi lucratif. Mais il est condamné au repos pour plusieurs années. C'est pour lui une question de vie ou de mort, dit-elle en frémissant. Le médecin ne me l'a pas caché. Ma mère, quand elle sera tout à fait rétablie, pourra peut-être donner quelques leçons d'espagnol. Mais, outre le chagrin que j'aurais de lui voir prendre cette peine, elle n'est plus jeune, maman, elle a déjà trente-huit ans...

— On est bien jeune à trente-huit ans, mademoiselle.

— Pas pour transformer sa vie. Maman a toujours été d'une faible santé...

— Et puis, elle est créole, dit Jacob avec conviction, comme si ce mot devait indiquer une impuissance native pour toute exactitude, toute diligence et tout travail.

Marguerite ne répondit pas. La réflexion de l'artiste avait-elle donc quelque justesse ?...

(A suivre.)

vant d'une lettre écrite par un membre du corps diplomatique :

« Tout le monde pressent, à tort ou à raison, une crise, de l'imprévu à court terme dans la marche des affaires intérieures de la France. Celle-ci est en surveillance d'une façon plus marquée qu'elle ne l'avait été depuis bien des années, et les incartades du général Boulanger intriguent et inquiètent les esprits, surtout en Allemagne. On estime que la République s'est portée un coup gratuit et redoutable par l'expulsion des Princes, et je constate qu'elle rencontrera désormais plus de préventions et de difficultés au dehors que par le passé. Précaire et inquiétant, tels sont à mon sens les deux mots que tout le monde a dans la pensée, sinon sur les lèvres, en parlant du gouvernement actuel de la France. »

### LA MÉDAILLE DE LA COMMUNE.

On assure que M. Hovelacque, président du conseil municipal de Paris, et une vingtaine de ses collègues, vont déposer une proposition tendant à créer une médaille commémorative de la Commune de 1871.

La médaille serait en bronze. Le ruban serait moitié rouge et moitié noir.

Le préfet de la Seine, pressenti, aurait laissé entendre que le gouvernement, tenant à ne pas se départir de l'esprit de conciliation dont il a donné déjà tant de preuves au conseil municipal, ne s'opposerait pas à la création de cette nouvelle décoration qui répond, du reste, aux sentiments de la majorité des électeurs municipaux.

Ajoutons qu'il a été question, pour les titulaires de cette médaille, d'une pension analogue à celle qui accompagne la médaille militaire.

Sur ce point seul, le préfet de la Seine aurait fait ses réserves.

### LA LAÏCISATION

Nous avons sous les yeux, dans un excellent journal de Lille, la *Vraie France*, un très intéressant travail de M. Georges Allard, sur les *Conséquences budgétaires de la laïcisation dans le département du Nord*. C'est simplement effrayant.

Depuis l'année 1877, c'est-à-dire depuis l'éclosion de la folie scolaire, il a été dépensé, dans le Nord, rien que pour le matériel scolaire, la somme fantastique de 29 millions 48,746 francs.

Vous avez bien lu : *vingt-neuf millions*. Mais vous allez me dire qu'avec ces vingt-neuf millions on a dû ouvrir un nombre considérable d'écoles nouvelles. Vous n'y êtes pas. On a ouvert 424 écoles nouvelles ; pas une de plus.

Et le département compte 673 communes.

Vingt-neuf millions ! Voilà l'effort demandé aux contribuables.

424 écoles primaires nouvelles ! Voilà le résultat obtenu.

Quelle administration et comme, avec de pareils procédés, il faut s'étonner de voir les impôts augmenter sans cesse !...

### NOS GOUVERNANTS

La 4<sup>e</sup> chambre du tribunal civil de la Seine vient de prononcer le divorce entre M. Vergoin, député de Seine-et-Oise, et M<sup>me</sup> Vergoin, à la requête de cette dernière. Le jugement est basé sur l'inconduite notoire du mari.

C'est en 1875, à Alençon, où il était avocat, que M. Vergoin s'est marié. *Une fille, dont le tribunal confie la garde à la mère*, est née de cette union.

Voici donc un père que les tribunaux jugent incapable et indigne d'élever, de garder sa fille...

Mais il paraît qu'il est très suffisant encore pour conduire les affaires de la France !

### LA MORT DE M. CAYRADE

M. Cayrade, le trop célèbre maire de Decazeville, vient de succomber après une agonie de trois jours. Voici en quelles circonstances :

La chambre syndicale des mineurs de l'Aveyron, « tenant à fêter dignement l'heureuse issue de la grève de Decazeville » — c'est ainsi que s'exprimait le *Cri du Peuple*, — avait organisé dimanche un grand banquet, auquel étaient invités les députés, les journalistes, les avocats qui se montrèrent

sympathiques aux grévistes, ainsi que le maire de Rodez.

La présidence de ces agapes fraternelles avait tout naturellement été décernée au maire de Decazeville, au citoyen Cayrade, qui, en renvoyant les gendarmes au moment psychologique, avait rendu inévitable l'assassinat du malheureux Watrin. Au début de cette fête de famille, des prix furent décernés, sous forme de médaille d'argent, à M. Cayrade, au conseil municipal de Decazeville, aux députés Basly, Camélinat, Michelin, Planteau, Boyer, et aux journalistes Duc-Quercy, Roche, Goullé et Meuzy.

M. Cayrade prononça, d'une voix embarrassée, une allocution banale, servant de préface à un défilé de discours et de toast beaucoup plus colorés.

On entendit successivement le citoyen Basly exhortant les mineurs à se syndiquer, à pratiquer la solidarité pendant la paix, afin d'avoir des forces pendant la guerre : « Organisez, leur dit-il, l'armée des revendications sociales ; joignez à la force ouvrière organisée vos forces et vos intelligences. Faites aujourd'hui labour commun, demain vous ferez moisson commune. »

Puis le citoyen Meuzy, proposant de voter par acclamation une adresse de reconnaissance au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine... Puis, le citoyen Goullé, rédacteur du *Cri du Peuple*.

Le thème du discours du citoyen Goullé était que, « sans l'EXECUTION de Watrin, la grève n'eût pas réussi, car le Peuple aide seulement les courageux et les résolus. »

M. Goullé n'avait pas achevé le développement de cette apologie d'un assassinat à jamais odieux que M. le maire Cayrade s'écroulait sur sa chaise, foudroyé par l'apoplexie !

On vole à son secours ; on l'emporte loin des banquetteurs consternés, atterrés. Soins inutiles ! Il râle son agonie pendant trois jours et expire sans avoir repris connaissance.

### L'AFFAIRE BARRÈME

On lit dans l'*Intransigeant* :

« L'impunité laissée à l'assassin de M. Barrême devient un étrange scandale, car des bruits courent, persistants, que le meurtrier ne devrait plus être inconnu, et que le mystère qui enveloppe cette affaire serait facile à percer si, par négligence ou pour d'autres causes, on ne la laissait s'épaissir.

» Notre confrère Albert Bataille, lequel n'est pas démagogue, n'a pas craint d'écrire l'autre jour que « l'assassin du préfet de l'Eure était actuellement en villégiature » ; que les sceptiques comptent qu'il ne se cache en aucune façon ; qu'enfin les gens bien informés « ne se gênent pas pour donner le nom et l'adresse » de cet émule de Théophile Renard.

» Il n'est point de fumée sans feu, dit un proverbe. Pour que de telles rumeurs circulent avec cette obstination — car l'événement remonte déjà à un certain temps — il faut bien que des indices se soient manifestés, qui semblent désigner le coupable à des yeux plus perspicaces que ceux du policier Taylor et du juge Féron.

» Aussi peut-on s'étonner à bon droit que l'instruction n'ait pas fait un pas, et que l'affaire Barrême paraisse entrée dans la catégorie de celle qu'on classe, ce qui, en style administratif, veut dire : qu'on enterre.

» Tout, dans ce drame et dans la manière dont l'instruction s'est égarée, semble déceler le désir de ne pas éclaircir le mystère, de ne pas livrer à la publicité je ne sais quels secrets, de ne pas révéler le mot de l'énigme.

» Qui ménage-t-on, qui épargne-t-on dans cette affaire ? Soupçonne-t-on l'homme qui a été tué, et trouve-t-on qu'il a eu, pour commettre son crime, des motifs qui l'excusent ? Ce ne serait pas une raison pour ne le point mettre en jugement. S'il est, comme le More de Venise, « un honorable meurtrier », le jury appréciera, rendra un verdict d'acquiescement. Mais pour la satisfaction de la conscience publique, il faut que la lumière se fasse.

» Si l'assassin de M. Barrême reste en liberté et se promène tranquillement, sans être inquiété le moins du monde, Théophile Renard a le droit de réclamer contre le jugement qui l'a condamné à la peine de mort. A moins qu'on ne lui réponde qu'essayer d'occire un simple gardien de musée est un crime capital, tandis que se débarrasser d'un préfet est une plaisanterie anodine et qui ne tire nullement à conséquence. Mais

la réponse serait un peu trop laconique pour être admise.

» En somme, il y va de l'honneur de la République de ne pas abandonner l'instruction qui lui a été confiée, de ne pas permettre que l'affaire Barrême demeure sans solution. Trop de criminels sont ignorés, pour qu'on n'arrête pas les moins ceux que, selon toute apparence, on pourrait découvrir, si l'on voulait y mettre un peu de fermeté et d'énergie. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 juillet.  
Nos rentes continuant à se mouvoir dans des limites très étroites : la 3 0/0 ancien est à 114.50, le 4 1/2 0/0 fait 110.50.

Le Crédit Foncier se maintient sur le terrain des obligations communales qui ont été émises par le département de la Seine le 1879 à 482. L'obligation communale 1879 est en hausse à 449.50.

La Société Générale est calme comme les autres valeurs de crédit, mais vient d'être reprise par les valeurs de crédit.

L'action de la société de Dépôts et Comptes courants aurait acheté à 603.75, mais le titre est plus souvent défaut.

On cote l'action de Panama à 410. L'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 23 août prochain n'annonce rien de remarquable. Une véritable protestation contre les sautes de l'entreprise. L'émission qui va avoir lieu le 3 août prépare un nouveau succès à M. de Sèze. Les renseignements qui parviennent de ce côté sont excellents.

Bonne tenue des actions de Chemins de fer. Les obligations sont très recherchées.

### Nouvelles militaires.

UN CARROUSEL AUX ARÈNES DE NIMES

Un superbe carrousel en l'honneur du général de Miribel, en inspection dans la région, vient d'avoir lieu dans les arènes de Nîmes. Plus de trente mille personnes garnissaient les gradins du vaste amphithéâtre romain. Quatre quadrilles, composée de troupes de cavaliers des 19<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> d'artillerie, en direction d'habiles officiers, se sont alignés en ligne de bataille et se sont arrêtés au lieu du cirque. Derrière les cavaliers était placée une section d'artillerie de campagne à cheval dont chaque pièce est venue à l'attaque, par un mouvement tournant fort exécuté, s'arrêter aux deux extrémités de l'ellipse, de façon à former un rectangle.

Les deux pièces de canon ont été manœuvrées, tirées, puis démontées et remontées par les servants qui ont exécuté avec un coup d'adresse des mises en batterie très intéressantes.

Les quadrilles et toutes les évolutions piquées ont été exécutées avec un ensemble parfait et vivement applaudis. Les jockeys, jockeys et bagues ont très bien tenu. Trois prix ont été distribués. Ils se composent de deux statues en bronze et d'un nomètre en or. On remarquait dans la tribune officielle les généraux de Miribel, Cossigny, Valessie, le préfet, le maire et un grand nombre de dames en brillantes toilettes.

### CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LA RÉDUCTION DES CHEVAUX RÉTIÉS

M. le capitaine de Place, professeur de sciences appliquées à l'École de cavalerie de Saumur, vient d'essayer, avec le plus grand succès, l'emploi de l'électricité pour la réduction des chevaux méchants, qu'on appelle rétiés.

On sait qu'il faut souvent recourir à des moyens très violents pour réduire les animaux vicieux, et que l'on est quelquefois obligé de les entraver et même de les coucher.

Des expériences faites à Saumur, d'abord sur le 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, puis par M. le capitaine de Place, ont permis de constater que les chevaux, même les plus rebelles, sont, par l'emploi de l'électricité, immédiatement maîtres et dociles, immédiatement maîtres et dociles, et toujours de leur aversion pour la réduction.

La secousse est donnée au moyen d'un appareil spécial. L'appareil électrique est constitué par une pile de Daniell, une bobine d'induction dont deux bornes terminent le circuit.

Un graduateur permet de régler l'intensité de la secousse.

Avec cet appareil, aussi simple qu'ingé-  
nieux, les chevaux les plus méchants ont été  
dominés en un clin d'œil et n'ont plus cher-  
ché à se défendre, alors qu'un instant avant  
ils se soulevaient à l'influence du fluide, ils ré-  
agissaient furieusement.  
Bien plus, ces mêmes animaux, ramenés  
quelques temps après à la forge, se sont lais-  
sés forger sans opposer de résistance.  
On est — dit-on — convaincu, à Saumur,  
comme à Angers, que l'invention de M. le  
comte de Place peut rendre de réels ser-  
vices à toutes les troupes à cheval.  
(France militaire.)

APPLICATION DE L'ELECTRICITE A L'AGRICULTURE  
Une découverte qui révolutionnera l'agri-  
culture si elle donne tous les résultats que  
les ingénieurs en attendent.  
Il s'agit d'une nouvelle application de  
l'électricité à l'agriculture, en particulier  
pour les petits propriétaires et pour les  
villages.  
L'idée première de cette découverte re-  
vient au duc de Feltre, l'ancien député des  
Alpes-Maritimes; il a fait appel, pour l'exécu-  
tion de son système, à M. Raoul de l'Angle-  
terre, ingénieur des arts et manufacturiers,  
le fils du sénateur bien connu.  
Les premières expériences ont été excel-  
lentes.  
(France nouvelle.)

COMITE POUR LES COURSES MILITAIRES  
Il est question, au ministère de la guerre,  
de la France militaire, de former un comité  
pour les courses militaires. Le comité ferait  
une réglementation toute particulière qui  
traiterait un terme aux abus et aux accidents  
qui se sont produits par suite du manque de  
programme. Les généraux commandant les  
régiments de cavalerie seront convoqués pour  
donner leur avis et soumettre leurs projets.  
La question a une grande importance au  
point de vue de l'instruction des officiers et  
des sous-officiers de cavalerie.

JOURNAUX BIEN RENSEIGNÉS  
Nous avons lu dans le Temps et le Mot  
l'entrefilet suivant :  
INSULTES A L'ARMÉE  
M. Lemétayer, rédacteur de la Patrie  
l'Ouest, journal réactionnaire d'Angers, a  
été récemment permis de diffamer et  
d'outrager les officiers et les sous-officiers  
du 36<sup>e</sup> régiment d'artillerie qui tient garni-  
son à Mans.

Il a été pour ce fait condamné, par la  
cour d'assises d'Indre-et-Loire, à trois mois  
de prison et 300 francs d'amende.  
Le gérant du journal, M. Lhuillier, a  
été condamné à deux mois de prison et 200 fr.  
d'amende.  
Voilà qui est de nature à nous édifier  
sur le respect que nos bons réactionnaires  
vont de professer à l'égard de l'ar-  
mée.

Il s'agit de la Satire de l'Ouest, journal  
réactionnaire s'il en fut et pornographe au suprême  
degré.  
Et voilà comme sont renseignés les jour-  
naux parisiens !  
La France militaire n'est pas mieux ren-  
seignée à cet égard. Elle a emprunté le fait  
qui s'inquiète de son exactitude.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS  
Dimanche 25 juillet, solennité de la fête de  
Notre-Dame de la Chapelle.  
1<sup>re</sup> messe à 6 h. 1/4; 2<sup>e</sup> messe à 6 h. 3/4;  
3<sup>e</sup> messe à 8 heures. — Vêpres à 2 heures;  
sermon prêché par M. le curé de Ville-  
maur et salut solennel à 7 heures 1/2.

L'accident de Château-la-Vallière.  
M. le Chef de gare des chemins de fer de  
l'Etat nous adresse quelques lignes rectifi-  
cations au sujet de notre entrefilet sur le dérail-  
lement qui a eu lieu jeudi matin près de  
Château-la-Vallière.  
Le chauffeur seul a été tué sur le coup.  
Le mécanicien est blessé; il a notamment  
un bras cassé en deux endroits, mais, à  
part quelques lésions internes, ses jours ne sont  
pas en danger.  
Le chef de train a été également blessé,  
sans gravité apparente.  
Il n'y a pas eu de voyageurs blessés.

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu de son  
correspondant de Château-la-Vallière les

quelques renseignements complémentaires  
qui suivent sur l'accident du chemin de  
fer :

« Château-la-Vallière, 22 juillet 1886.  
Un grave accident s'est produit, ce  
matin, sur la ligne du chemin de fer de  
l'Etat, grande ligne de Paris à Bordeaux,  
inaugurée le 4 de ce mois et livrée le 11 à  
l'exploitation.

Le train parti de Paris à 11 heures 25  
minutes, hier soir, déraillait à 5 heures 22  
minutes, à 3 kilomètres de Château-la-Vallière,  
où il aurait dû être arrivé à 5 heures  
19 minutes.

Il allait franchir un ponceau, construit  
à une hauteur de plus de cinq mètres au-  
dessus d'un cours d'eau, grossi en ce mo-  
ment par les dernières pluies d'orage, lors-  
que deux fortes secousses ont ébranlé la  
locomotive et l'ont fait dévier avec une telle  
violence qu'après avoir brisé un des murs  
de soutènement du petit pont, elle a été  
lancée au-delà du ruisseau, entraînant dans  
sa chute, de plus de cinq mètres, son tender  
qui s'est abattu sur elle au pied du remblai  
où elle s'est enfoncée dans la terre.

Le chauffeur a été tué sur le coup. Le  
mécanicien, horriblement mutilé, est, avec  
un autre blessé, à l'hôpital de Château-la-  
Vallière.

La chaîne qui retenait les wagons s'est  
heureusement brisée et les voyageurs, fort  
peu nombreux dans ce train, n'ont reçu  
que quelques contusions qui ne paraissent  
pas graves. Ils sont venus chercher  
asile et se reconforter à Château-la-Vallière,  
hôtel Bézard, d'où l'omnibus les a conduits  
à la gare, où ils ont pu continuer leur route  
dans un autre train, après quatre heures  
d'attente.

Maintenant, à quoi faut-il attribuer ce  
déraillement? A la construction? L'infra-  
structure, construite depuis plusieurs années  
déjà, est restée intacte, dit-on. Est-ce à l'état  
du matériel roulant, à celui des rails, à la  
négligence ou à l'imprudence des agents?  
On ne sait rien encore. Le mécanicien assure  
qu'il ne marchait même pas, — bien qu'en  
retard de quelques minutes, — à la vitesse  
réglementaire. Il croit que, peut-être, le  
passage de deux trains qui ont précédé le  
sien ce matin et la pluie torrentielle de cette  
nuit ont pu produire un glissement ou un  
ripement sur les rails, cause du fatal dérail-  
lement.

Quoi qu'il en soit, les wagons, dont  
plusieurs sont brisés, encombrant la voie, à cette  
heure, et on attend, pour procéder à une  
enquête, l'arrivée des agents de la Com-  
pagnie et de l'autorité compétente.

Les dégâts matériels sont assez impor-  
tants. La locomotive et le tender ont de  
graves avaries; le fourgon est complètement  
brisé, et trois wagons fortement endomma-  
gés.

La voie est détruite sur une longueur de  
2 à 300 mètres.

LE PROCES DE L'Indépendant d'Indre-  
et-Loire

On écrit de Tours, 21 juillet, au Soleil :

Aujourd'hui est venu devant la Cour d'as-  
sises le procès intenté à MM. Lucien Mille-  
voye et Albert Renard, rédacteur en chef de  
l'Indépendant d'Indre-et-Loire, pour la publi-  
cation d'un article dans ce journal, intitulé :  
« Le Retour du Tonkin. »

L'auteur de cet article, M. Lucien Mille-  
voye, après avoir dit que nos vaillants sol-  
dats nous donnaient un fortifiant spectacle  
en rapportant teint de leur sang le drapeau  
dont ils avaient soutenu l'honneur aux ex-  
trémités du monde, s'exprimait ainsi :

« Nous qui aimons à interroger l'avenir  
afin d'y chercher une clarté d'espérance,  
nous pressentons que du Tonkin, comme  
jadis des rivages d'Egypte, nos vaisseaux  
nous ramèneront une chance de salut ! »

Ce qui reste de l'élite des vainqueurs re-  
vient en France, bronzé par le soleil et par  
la gloire....

Comprendront-ils que la nation salue  
en eux, non seulement des victorieux, mais  
des justiciers... qu'ils ont un rôle provi-  
dentiel à remplir, qu'ils tiennent dans leurs  
mains fermées la délivrance de leur pays,  
qu'ils portent la solution à la pointe de  
leurs épées ?

Qui de vous, messieurs, qui de vous  
veut graver en traits ineffaçables son nom  
dans l'histoire! Quel est celui d'entre vous  
auquel la France devra autant pour une  
heure d'indignation généreuse et de résolu-

tion virile qu'aux Henri IV et aux Bona-  
parte ?

« Qui de vous se présentera devant le Par-  
lement, et lui posera la question célèbre :  
« Qu'avez-vous fait de la France ? » »

« N'hésitez pas... attendez, choisissez  
l'heure... »

Tels sont les principaux passages de l'ar-  
ticle incriminé.

M. Touche, conseiller à la Cour d'Orléans,  
préside les débats. M. Vidal de Saint-Urbain  
occupe le siège du ministère public.

L'interrogatoire des prévenus, MM. Albert  
Renard et Millevoye, fait de suite compren-  
dre au jury combien sont puériles les pour-  
suites qui leur sont intentées, l'article incriminé  
ayant déjà paru il y a deux ans.

Le procureur de la République soutient  
l'accusation et essaie de l'amener sur le ter-  
rain juridique.

M<sup>e</sup> Jacques Millevoye, avocat du barreau  
de Lyon, dans une admirable plaidoirie, fait  
remarquer que tandis que les honnêtes gens  
sont poursuivis devant le jury pour délit de  
presse, l'impunité est accordée aux écri-  
vains qui font appel aux plus mauvaises  
passions. Le gouvernement n'ose poursuivre  
ces derniers.

Cette plaidoirie produit une profonde im-  
pression.

M<sup>e</sup> Francisque Rive, ancien député, avo-  
cat du barreau de Lyon, prend ensuite la  
parole et reproche au ministère public de  
poursuivre dans ce procès un adversaire  
politique qui n'a commis aucun délit et qui  
a le malheur devant le jury de n'être pas de  
l'avis du gouvernement; il fait remarquer  
que ce n'est pas par des poursuites de presse  
qu'on ramènera à la République les paisi-  
bles et libérales populations de la Touraine.

Après une réplique animée du ministère  
public, le jury se retire dans la salle pour  
délibérer.

Après une courte délibération, l'audience  
est reprise : à l'unanimité, le jury se pro-  
nonce pour l'acquiescement.

Lecture est donnée du verdict.

A l'issue de l'audience, M<sup>e</sup> J. Millevoye et  
M<sup>e</sup> F. Rive, avocats des accusés, et M. Fare,  
directeur politique de l'Indépendant d'Indre-  
et-Loire, sont l'objet d'une ovation faite par  
des ouvriers et de nombreux habitants de la  
campagne venus pour assister au procès.

M. Albert Bataille, dans le Figaro, ter-  
mine sa chronique judiciaire par cette ré-  
flexion amusante, au sujet du procès dont  
nous venons de parler :

« Si M. Sarrien et le petit Goblet rageur  
avaient besoin d'une veste, elle est prête;  
ils peuvent aller l'endosser au pays de Ra-  
belais. »

LES SABLES-D'OLONNE.

Voici une nouvelle imprévue qui étonnera  
certainement nos lecteurs et qui va faire  
bondir de joie ceux de nos concitoyens qui  
ont l'intention d'aller passer la saison aux  
Sables-d'Olonne : M. Sardou s'est décidé à  
apprendre la composition musicale, afin de  
ne plus avoir besoin d'un compositeur pour  
mettre ses pièces en musique. Ses progrès  
ont été si rapides qu'il a déjà écrit une par-  
tition pour la Papillonne.

Avant de se risquer dans un théâtre pari-  
sien, M. Sardou fera entendre cette nouvelle  
œuvre au casino des Sables-d'Olonne, si ha-  
bilement dirigé par M. Leguay et où il a,  
comme on sait, une troupe d'opérette qui a  
déjà joué avec succès le Petit Duc, Gillette de  
Narbonne, la Mascotte et les Mousquetaires au  
Couvent.

LA PAPILLONNE, comédie en trois actes, MUSI-  
QUE DE SARDOU, est affichée pour très prochainement.

Nous recommandons tout particulière-  
ment à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches  
préparées spécialement pour la conservation  
des fruits et la fabrication des liqueurs, et  
vendues 1 fr. 30 le litre; qualité supérieure,  
1 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.  
EPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-  
Jean, Saumur.

BOURSE DE PARIS  
DU 23 JUILLET 1886.

Rente 3 0/0	82 90
Rente 3 0/0 amortissable	84 87
Rente 4 1/2	107 90
Rente 4 1/2 (nouvelle)	110 60
Obligations du Trésor	514

QUI NE LA CONNAÎT, cette terrible maladie qui  
nous enlève nos jeunes filles ou nos jeunes fem-  
mes à la fleur de l'âge, funèbre moisson de fleurs  
à peine écloses, l'aémie, autrefois triste privilège  
des grandes villes, mais qui semble aujourd'hui  
s'étendre un peu partout! La lettre suivante,  
DUMENT LÉGALISÉE, est un précieux enseignement :  
« Ampilly-le-Sec (Côte d'Or). J'étais atteinte d'ané-  
mie et je souffrais de douleurs dans les reins, les  
épaules et l'estomac, j'avais aussi de mauvaises  
digestions. J'ai fait usage de vos Pilules suisses à  
1 fr. 50 et je m'en suis bien trouvée; je donne le  
droit à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Gram-  
mont, à Paris, de publier ma lettre. M<sup>me</sup> Fran-  
çoise DELORME. » Légalisation de la signature par  
M. le Maire d'Ampilly-le-Sec.

Compagnie universelle  
DE  
**PANAMA**  
Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS  
SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
A 500,000  
**Obligations Nouvelles**  
EMISES A 450 FRANCS  
RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN  
Payables trimestriellement les 15 février, 15 mai,  
15 août et 15 novembre de chaque année.  
REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS  
EN 42 ANS  
Par TIRAGES TOUS les DEUX MOIS (6 TIRAGES par AN)  
Le premier tirage aura lieu le 15 octobre 1886 et toutes les Obli-  
gations de la présente émission y participeront

Des la première année il est remboursé 6,000 Obli-  
gations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage; le nombre  
d'Obligations remboursées s'accroît progressivement cha-  
cune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :  
SOMMES NETTES A VERSER

30 fr. en souscrivant	30 fr. »
70 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)	70 »
100 » du 10 au 15 octobre 1886, sous déduction des intérêts acquis	99 16
100 » du 10 au 15 déc. 1886, sous déduction des intérêts acquis	98 23
100 » du 10 au 15 février 1887, sous déduction des intérêts acquis	97 29
50 » du 10 au 15 mai 1887, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 août 1887, sous déduction des in- térêts acquis	46 48
450 fr. Net à payer	439 fr. 16

Pendant la période des versements, il sera tenu compte  
aux Souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et  
en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 0/0 l'an.  
Les souscripteurs auront à toute époque, à partir  
de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité  
des versements sous bonification d'intérêts au taux  
de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au moment de  
la répartition, jouiront d'une bonification de 5 fr.,  
et recevront un Titre définitif muni du coupon de  
7 fr. 50 à échoir le 15 novembre 1886.  
La présente émission est faite en vertu du vote de  
l'assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 3 Août 1886  
ET CLOSE LE MÊME JOUR

- A PARIS :
- A la Compagnie Universelle du Canal Inter-océanique, 46, rue Caumartin.
  - A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.
  - Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Ber-gère.
  - A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
  - A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
  - A la Société Générale pour favoriser le développe-ment du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
  - A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
  - Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
  - A la Banque d'Escompte de Paris, place Vanta-dour.
  - A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.
- Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, et  
chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.  
On peut souscrire dès à présent  
par correspondance.

On peut souscrire dès à présent aux obligations  
du

CANAL DE PANAMA  
il suffit d'envoyer 30 francs par obligation souscrite  
à la Caisse Générale d'Épargne et de Crédit, 116,  
place Lafayette, 116, Paris.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est  
L'ALCOOL DE MENTHE  
**DE RICQLÈS**  
Souverain contre les indigestions, les maux  
d'estomac, de cœur, de tête, etc., et cal-  
mant instantanément la soif. — 46 ans d'oc-  
succès, 39 récompenses. — Dépôts partout.  
**REFUSER LES IMITATIONS**  
PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

